

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-415

présenté par

Mme Magnier, M. Plassard, M. Thiébaud, M. Benoit, M. Favennec-Bécot, M. Valletoux,  
M. Albertini, Mme Le Hénanff et Mme Violland

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	4 600 000
Enseignement technique agricole	4 600 000	0
<b>TOTAUX</b>	4 600 000	4 600 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit ainsi l'augmentation de 4,6 millions d'euros des crédits de l'action 3 « Aide sociale aux élèves et santé scolaire » du programme 143 « Enseignement technique agricole » de la mission Enseignement scolaire et, en contrepartie, une diminution des crédits de 4,6 millions d'euros de l'action 04 « Expertise juridique » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission Enseignement scolaire.

L'auteur de l'amendement ne souhaite évidemment pas diminuer les crédits de l'action 4 du programme 214 mais maintenir le niveau des crédits pour les bourses sur critères sociaux étant donné le nombre d'élèves boursiers dans l'enseignement agricole.